

Deuxième séance, mercredi 17 mai 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Communications. – Compte de l'Etat: Pouvoir judiciaire. – Compte de l'Etat: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport d'activité: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). – Rapport et comptes: Office de la circulation et de la navigation (OCN). – Compte de l'Etat: Direction de de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport d'activité: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport et comptes: Office cantonal du matériel scolaire (OCMS). – Rapport et comptes: caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. – Comptes de l'Etat: bilan et annexes au compte; récapitulation. – Rapport d'activité: récapitulation. – Projet de décret 2017-DFIN-51 Compte de l'Etat de Fribourg (2016); lecture des articles et vote final. – Projet de décret 2017-DIAF-7 Naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret 2017-DIAF-6 Naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi 2017-DIAF-11 Modification de la loi sur la pêche; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Motion 2016-GC-134 Rudolf Vonlanthen: Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (art. 49); prise en considération.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Claude Chassot, Jean-Pierre Doutaz, Pierre-André Grandgirard, Chantal Müller, Thierry Steiert et Jean-Daniel Wicht; sans: Antoinette de Weck, Nicolas Galley, Bruno Marmier et Ralph Alexander Schmid.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers et conseillers d'Etat, sont excusés.

Compte de l'Etat

Pouvoir judiciaire¹

Krattinger Ursula (PS/SP, SE), rapporteure. Der Aufwandaufwand der richterlichen Behörde beläuft sich für das Jahr 2016 auf total 77,7 Millionen Franken. Dies entspricht einer Erhöhung um 2,1% gegenüber dem Voranschlag. Die Einnahmen belaufen sich auf 42,15 Millionen Franken, was eine Verbesserung um 6,5% gegenüber dem Budget 2016 ist. Was die Gesamtkosten der richterlichen Behörde betrifft, ergibt dies einen Betrag von 35,58 Millionen Franken. Dies entspricht einer Erhöhung um 0,6%. Es ist bei der richterlichen Behörde schwierig, ein exaktes Budget zu erstellen, weil die zu behandelnden Fälle von Jahr zu Jahr stark variieren und ihre Komplexität zunimmt. Deshalb werden verschiedene

Kostenstellen wie Debitorenverluste, Straf- und Zivilsachen, Entschädigungen in Strafsachen und die Ausgaben für Straf- und Zivilsachen oder unentgeltliche Rechtspflege jeweils im Juli einer zweiten Einschätzung unterzogen.

Bei der richterlichen Behörde gilt es noch zu erwähnen, dass die vielen befristeten Stellen, welche vor allem im Friedensgericht waren, ab dem 1. Januar 2017 in unbefristete Stellen umgewandelt wurden.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M^{me} la Rapporteure ainsi que son collègue Claude Chassot, qui ont procédé à l'examen des comptes 2016 de la Direction de la sécurité et de la justice et du pouvoir judiciaire. D'ailleurs, je saisis l'occasion de remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs de la DSJ et du pouvoir judiciaire pour le travail important réalisé au quotidien.

Je n'ai pas de remarques complémentaires sur le pouvoir judiciaire.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Compte de l'Etat

Direction de la sécurité et de la justice²

Krattinger Ursula (PS/SP, SE), rapporteure. Der Aufwand der Rechnung der Sicherheits- und Justizdirektion 2016 ist mit einem Betrag von 209 355 000 Franken um rund 5 Millionen Franken höher ausgefallen als budgetiert. Die-

¹ Message et préavis pp. 747ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2015 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

² Message et préavis pp. 747ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2015 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

ser Aufwandüberschuss ist vor allem auf die Umsetzung der Massnahmen im Strafvollzug (+3,5 Millionen Franken), zusätzliches Aushilfspersonal in den Anstalten von Bellechasse (+0,5 Millionen Franken) und Investitionen auch für Bellechasse (+0,5 Millionen Franken) zurückzuführen.

In der Rechnung 2016 der Sicherheits- und Justizdirektion ist aber auch eine Erhöhung der Einnahmen in der Höhe von 3 Millionen Franken festzustellen. Mehreinnahmen sind beim Amt für Bevölkerung und Migration mit fast einer Million Franken ersichtlich, dies, weil mehr Niederlassungsbewilligungen und biometrische Pässe ausgestellt wurden. Mehreinnahmen in der Höhe von 480 000 Franken wurden auch durch die Motorfahrzeugsteuer erzielt.

Die Investitionsrechnung schliesst mit einem Aufwandüberschuss von 427 000 Franken, dies ist auf Mindereinnahmen bei den Bundessubventionen zurückzuführen.

Zu erwähnen ist noch, dass im Jahre 2016 7 Vollzeitstellen von der Gendarmerie zur Kriminalpolizei transferiert wurden.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de la sécurité et de la justice¹

Krattinger Ursula (PS/SP, SE), **rapporteure**. Dies ist ein sehr ausführlicher und informativer Bericht, den Sie alle lesen konnten, in welchem die Aufgaben und Einsätze der verschiedenen Ämter, vor allem aber auch der Polizei sehr gut dargestellt werden. Zu erwähnen gilt es hier, dass beim Amt für Gewerbepolizei die Patente für öffentliche Gaststätten und für Getränkeausschank zurückgegangen sind, ebenso der Anteil an der Ertragsteuer der Bruttospiele beim Casino.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)²

Krattinger Ursula (PS/SP, SE), **rapporteure**. Das Rechnungsergebnis 2016 der KGV bleibt trotz der hohen Kosten aufgrund vieler Schadenfälle positiv. Dies ist vor allem auf Erträge von Vermögensanlagen zurückzuführen. Ende 2016 weist die KGV eine Bilanzsumme von 353 202 000 Franken aus und kann einen Gewinn von 274 000 Franken ausweisen – dies nach Abschreibungen und einer Einlage von 2 Millionen

Franken in den ordentlichen Reservefonds. Dieser Fonds entspricht 2,5% des versicherten Kapitals und ist in der Bilanz 2016 mit 217 Millionen Franken ausgewiesen.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Simplement, je veux relever qu'effectivement, malgré des coûts élevés liés aux sinistres durant cette année 2016, le résultat est positif, principalement grâce aux rendements des placements financiers et immobiliers.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). En lisant ce rapport ECAB, vous remarquez qu'une grande partie est apportée au soin et à l'existence de cette nouvelle loi qui a été votée au Parlement en 2016 et aux raisons pour lesquelles il faudrait l'adopter. Mon propos n'est pas ici d'examiner cette loi parce que, finalement, on peut être pour, on peut être contre. Il y a de bons arguments, j'en suis sûr, des deux côtés. Ce qui me gêne, c'est justement le comportement même de la direction de l'ECAB, respectivement de son directeur.

Lorsqu'il y a une campagne électorale, respectivement une votation où une institution publique est engagée, il y a un devoir de retenue. A la question Piller/Ganioz sur le comportement de la direction de l'ECAB, le Conseil d'Etat avait répondu clairement qu'il y avait une jurisprudence claire qui imposait le devoir de retenue lorsqu'il s'agissait d'un établissement public, qu'il devait y avoir une proportion des moyens financiers et qu'il devait y avoir une retenue dans la campagne pour être sûr qu'elle se déroule au mieux. Le Conseil d'Etat a dit qu'il restait vigilant et qu'il allait faire en sorte que cela se déroule correctement.

Que constate-t-on aujourd'hui? Nous constatons qu'il y a des panneaux posés sur le bâtiment même de l'ECAB. Pour faire un parallèle, imaginez, si lors de la campagne pour la caisse unique, il y avait eu des panneaux identiques posés sur les bâtiments de la Direction de la santé et des affaires sociales, chez M^{me} Demierre!

Il y a ensuite une intervention par le directeur de l'ECAB lui-même et également par M. Carrard, directement et d'une manière très, très incisive sur une quantité de comptes Facebook d'utilisateurs qui, eux, soutiennent le référendum. Le devoir de retenue n'est absolument pas respecté. Je vois mal comment un directeur d'un établissement public peut aller, que ce soit la journée, durant son temps de travail ou le soir à 23h, selon certains posts, aller comme ça invectiver ou regarder les comptes des autres pour effectivement leur dire de quelle façon ils doivent voter, oui ou non, de manière aussi incisive.

Mais il y a encore plus! C'est la question de la disproportion des moyens financiers. Regardez, encore aujourd'hui, cela fait assez longtemps que cela dure, on voit des pages entières dans la Liberté systématiquement pour le oui à ECALEX. On se retrouve dans la même situation que lorsque les caisses maladie utilisaient l'argent de nos primes pour combattre la

¹ Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un titre à part constituant une annexe au présent bulletin.

² Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis p. 821.

caisse unique. Vous avez un établissement qui est directement intéressé, qui a un monopole d'Etat, qui a de l'argent public et qui l'utilise pour sauvegarder uniquement ses propres intérêts. Il n'y a absolument aucune retenue et aucune proportion qui n'est, à l'heure actuelle, sauvegardée par le Conseil d'Etat.

Ma question: quand est-ce que le Conseil d'Etat va intervenir pour faire stopper ceci? Est-ce qu'il doit y avoir une intervention judiciaire pour que cela cesse? Est-ce que, finalement, M. Cornu est au-dessus des lois et encore en campagne pour agir comme une personne physique qui serait soumise à une élection, en transgressant ainsi toutes les règles de réserve et de proportionnalité que le Conseil d'Etat lui-même a admis dans sa réponse? En effet, sa réponse aux députés Ganioz et Piller est exacte et la jurisprudence est claire. Imaginez le directeur de la Poste, le directeur de Swisscom ou d'autres intervenir d'une telle manière dans une campagne; ce serait largement inadmissible! Pour les caisses maladie, cela avait déjà fait couler beaucoup d'encre. Là, on dépasse l'entendement sur toutes les lignes!

J'aimerais vraiment entendre la réponse du gouvernement à ce sujet pour que ces pratiques cessent et qu'on nous donne aussi finalement le coût de toutes ces annonces payées avec les primes des citoyens de ce canton; ce qui est largement inadmissible!

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Tout d'abord, je me permets de vous rappeler que ce projet de loi ECALEX a été initié par le Conseil d'Etat, par mon prédécesseur Erwin Jutzet, avec le soutien de l'ECAB, de son conseil d'administration. Ce projet de loi présenté par le Conseil d'Etat a été approuvé ici en plenum par ce Grand Conseil par 55 voix contre 4.

Durant cette campagne, on reproche même au Conseil d'Etat de soutenir ce projet. Je crois que, dans la mesure où il s'agit d'un projet du Conseil d'Etat, il est légitimé à soutenir ce projet. Il estime que c'est un bon projet pour l'ECAB, pour les citoyennes et les citoyens fribourgeois. C'est un peu comme si on reprochait aujourd'hui à M^{me} Leuthard de s'impliquer dans la campagne pour défendre la stratégie énergétique 2050.

S'agissant de l'ECAB, au début de la campagne, nous avons effectivement sollicité un avis de droit de tous les éminents juristes de la Couronne. A l'unanimité, tous ces juristes sont arrivés à la conclusion que dans la mesure où il en allait de l'avenir de l'établissement lui-même, qui – je vous le rappelle – n'est pas un service de l'Etat mais un établissement de droit public autonome, eh bien, cet établissement était légitimé à intervenir dans la campagne de manière proportionnée, de donner ses informations et de mettre également des moyens financiers durant cette campagne!

Ce qui a été constaté, c'est que la campagne des référendaires, des syndicats, soutenus par une partie de la gauche, a été

extrêmement virulente. Je note aussi qu'il y a énormément de publicité, encore aujourd'hui d'ailleurs des pleines pages rouges dans nos journaux. Ces campagnes des référendaires contiennent, il faut l'avouer, des exagérations et des contre-vérités.

C'est pour ces motifs que l'ECAB a été aussi contraint d'investir beaucoup de temps et d'énergie durant cette campagne pour rétablir l'information de manière objective. On a lu qu'il y aurait une explosion de primes avec l'adoption de cette loi, qu'il y aurait des bonus distribués au directeur, des choses qui ne figurent pas du tout dans la loi que ce Grand Conseil a adoptée. L'ECAB soutient tout simplement le projet présenté par le Conseil d'Etat et largement approuvé par le Grand Conseil. Je note, au demeurant, que le personnel de l'ECAB lui-même soutient également ce projet.

Alors qu'on parle de précédent avec l'introduction de ce projet de loi, je vous rappelle simplement qu'un statut – qui, d'ailleurs, va beaucoup plus loin en termes de rémunération – existe déjà auprès de l'Office de la circulation et de la navigation. Et, puisqu'on parle des piliers de l'économie, je vous rappelle que la Banque cantonale de Fribourg, le Groupe E, les TPF disposent déjà d'un statut particulier, hors LPers, pour leurs collaborateurs. A ce jour, je n'ai jamais entendu ces collaborateurs se plaindre de leurs traitements.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je n'ai pas fait le reproche au Conseil d'Etat mais uniquement à la direction de l'ECAB. Ma question est simple: est-ce que le Conseil d'Etat couvre, aujourd'hui, donc à 100%, les agissements du directeur de l'ECAB?

Je n'ai pas obtenu une réponse à cette question-là.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je crois avoir été clair dans la réponse. Dans la mesure où l'ECAB soutient et défend le projet du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, dans la mesure où des moyens objectifs et proportionnés sont investis, nous n'avons pas de remarques à faire sur la campagne de l'ECAB.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 88 voix contre 0 et 6 abstentions.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd

Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauren Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamonging Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 88.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP). *Total: 6.*

Rapport et comptes

Office de la circulation et de la navigation (OCN)¹

Krattinger Ursula (PS/SP, SE), rapporteure. Die Anzahl der Motorfahrzeuge ist im Kanton Freiburg um 2,4% gestiegen. Zum Vergleich: Schweizweit sind es 1,6%. Es ist aber auch festzustellen, dass die Zulassung von Neuwagen um 6,5% zurückgegangen ist. Der Betriebsertrag des OCN belief sich 2016 auf 19 Millionen Franken und sank im Vergleich zum Vorjahr um 272 000 Franken (-1,4%). Der Betriebsaufwand ging um 0,3% zurück. Der Reingewinn aus der Rendite aus Finanzanlagen betrug 3,3 Millionen Franken, wovon 3 Millionen Franken dem Staat, also dem Kanton Freiburg, als Beitrag entrichtet werden.

Mit 86,6 Vollzeitstellen betragen die Personalausgaben 10,4 Millionen Franken oder 68% des Betriebsaufwandes.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Je déclare tout d'abord mon lien d'intérêt avec cet objet: je suis membre du comité fribourgeois de l'Association transports et environnement.

En septembre 2015, il est révélé le scandale du groupe Volkswagen qui utilisait, depuis 2009, différentes techniques en matière d'émissions polluantes visant à contourner les tests d'homologation. Entretemps, nous savons que d'autres groupes ont présumément triché aussi sur cet aspect. Sont également désormais connues la plupart des manières de frauder en la matière, qui font augmenter, pour certaines, massivement les émissions d'oxyde d'azote des modèles de véhicules incriminés:

- > arrêt du système de nettoyage dès qu'un temps de conduite de 22 minutes est atteint,
- > arrêt du nettoyage des polluants lorsque le nombre de tours par minute dépasse 2400,
- > arrêt du système de nettoyage lorsque la température extérieure est en dessous de 19 degrés,
- > arrêt ou réduction du nettoyage des polluants dès que le véhicule est à une altitude de plus de 850 m,
- > réduction du système de nettoyage lors d'un démarrage – ou plutôt d'un redémarrage – avec un moteur encore chaud.

Pour revenir spécifiquement au scandale VW, VW l'a entre autres résolu en mettant à jour le logiciel en posant une pièce sur certains véhicules, qui coûte une centaine de francs. S'il l'a fait à ce moment-là et pas avant, cela montre bien qu'il a préféré une économie, finalement marginale par rapport au coût total de la voiture, alors que cette pièce aurait pu améliorer la situation au niveau de la pollution.

C'est tout autant une question de protection de l'environnement que de santé publique. Il y a plus de 3000 personnes qui décèdent de façon prématurée en Suisse par année à cause de la pollution, plus de 8 par jour. C'est un chiffre important. Il doit certainement aussi y en avoir quelques cas dans le canton de Fribourg. Dès lors, tout doit être entrepris pour que la législation soit vraiment bien strictement respectée. Des sommes colossales sont dépensées dans tant de domaines pour améliorer la qualité de vie, il ne faut pas que les avancées obtenues soient, même partiellement, perdues car on aurait été moins attentif sur certains aspects comme celui-ci, d'où l'importance d'une symétrie, d'une cohérence de l'action publique.

Der Anfang des Skandals 2015 machte mich schon ein wenig stutzig, dass es eine zum Teil systematische Verhaltensweise während mehreren Jahren durch eine europäische Firma gab, und diese erst durch die amerikanische Umweltbehörde öffentlich wurde.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je prends acte de l'intervention et des propos de M. le Député Simon Bischof. Ces scandales représentent – je dirais – une dimension internationale où le canton de Fribourg n'est pas en première ligne. Il appartient toutefois à tous les offices de circulation de veiller au respect de la législation applicable pour le canton. En Suisse, nous appliquons en particulier

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis p. 821.

l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) et également l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC) et naturellement les contrôles approfondis sont menés selon les standards usuels partagés en Suisse. Pour le reste, des discussions et des négociations se tiennent sur le plan international dans lesquelles nous ne sommes pas directement impliqués.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Compte de l'Etat

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport¹

Piller Benoît (PS/SP, SC), **rapporteur**. En introduction, permettez-moi de remercier M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, M. le Secrétaire général Michel Perriard ainsi que M^{me} Marie-Christine Dorand, adjointe du chef de service, pour leur disponibilité et les réponses données à nos questions lors de l'examen de ces comptes.

Les comptes 2016 de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport bouclent avec un résultat de charges de 992 millions pour un budget de 976 millions, soit une part importante du budget cantonal. Les revenus étant de 449 millions, l'excédent de charges se monte donc à 543 millions.

Par rapport au budget, l'augmentation des charges est de 1,7%. Elle est compensée par l'augmentation des revenus de 8,2%, donc un excédent de charges qui diminue de 3,1%. Pour les investissements, on notera des dépenses à hauteur de 3,8 millions et des recettes de 3,4 millions, ce qui donne un solde négatif de 419 000 francs.

Il faut relever que l'exercice comptable de la DICS n'est pas facile. En effet, le budget est établi sur une base annuelle civile quand bien même les années scolaires et académiques vont, elles, d'août à juillet. Ainsi le nombre supplémentaire de classes ou l'économie de classes et d'enseignants qui seront en fonction en automne n'est pas pris et ne peut pas être pris en considération lors du budget. Ces changements apparaissent, bien évidemment, dans les comptes. Il faut noter aussi maintenant que la période scolaire commence le 1^{er} août, et non plus le 1^{er} septembre, ce qui a donné lieu aussi à des ajustements.

En 2016, la DICS a aussi dû prendre dans ses comptes la considération de l'application de la nouvelle loi scolaire. Une autre remarque technique au niveau comptable concerne les Archives. Bien que transférées à la Chancellerie en 2016, les comptes se trouvent toujours dans les comptes totaux de la DICS. Enfin, on notera aussi que la DICS, pour des raisons

historiques, s'occupe de la comptabilité du domaine de Saint-Michel.

Si la DICS est un bon élève en comptabilité, elle n'échappe cependant pas à la manie de l'Etat de Fribourg, qui veut que l'on trouve partout des reports de crédits, des réserves, des provisions, des fonds que l'on alimente ou que l'on dissout. Ainsi on notera dans la comptabilité de l'Université, une provision devenue sans objet, de 33,7 millions, qui a été réaffectée pour 20,7 millions pour la création du master en médecine alors que les 13 millions restants quittent la DICS pour aller compléter la provision relative aux conséquences de la mise en place de la réforme de la fiscalité des entreprises.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie le rapporteur pour sa présentation très complète, qui revient sur tous les éléments qui ont marqué l'année comptable à la DICS. Je n'ai rien d'autre à ajouter si ce n'est de remercier l'équipe des rapporteurs.

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Je n'ai pas d'autres liens d'intérêts avec la question à venir si ce n'est que je suis membre du sénat de l'Université.

Comme vient de le mentionner M. le Rapporteur, la question est relative à la provision de 33,7 millions qui était dans le giron de l'Université. Cette provision était en lien avec le versement de la subvention de la Confédération dont le calendrier du versement a désormais été changé. Comme mentionné par M. le Rapporteur, cette provision est devenue sans objet. Ce montant a été réaffecté, à raison de 20,7 millions, pour le master en médecine; ce qui me semble pertinent puisqu'on reste dans le cadre universitaire. Cependant, les 13 millions restants sont affectés aux effets possibles de la RIEIII.

Pourquoi cette réserve n'est-elle pas restée dans le giron de l'Université?

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Pour répondre à la question précise sur cette réserve, qui avait été faite pour un changement de méthode de calcul de la Confédération, l'objet même, la raison d'être qui la liait à l'Université, qui était ce changement de méthode de calcul, a disparu. Il faut savoir que la Confédération nous assure maintenant de ce montant et donc on n'a plus besoin d'en faire une réserve. En soi, il n'y a plus de lien direct, comme tel, avec l'Université puisque la raison d'être de la créer pour l'Université a disparu. C'est pour cela qu'on l'a affectée majoritairement au master en médecine et une partie pour soutenir notamment les communes dans le cadre de la RIEIII. Cette division ou cette répartition figurait dans le message, présenté ici sur le master en médecine en automne passé.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

¹ Message et préavis pp. 747ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2015 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

Rapport d'activité

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport¹

Piller Benoît (PS/SP, SC), **rapporteur**. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport nous présente un rapport très complet, qui nous donne avec beaucoup de tableaux une image précise de tous les effectifs des écoles rattachées à cette Direction.

On relèvera qu'en 2016, le secrétariat général a particulièrement été impliqué dans les travaux de mise en œuvre de la loi sur la scolarité obligatoire, ainsi que dans son règlement d'application qui a été mis en service le 19 avril 2016.

Dans le domaine de la législation, il faut aussi relever un travail sur le concept cantonal de l'intégration des MITIC (Médias, images et technologies de l'information et de la communication). La mise en place de ce concept dans l'enseignement est un grand défi, vu la rapidité de l'évolution dans ce domaine.

Il sied de relever aussi le début du travail sur le concept de pédagogie spécialisée, ainsi que les travaux préparatoires sur la loi de l'enseignement secondaire supérieur.

Nous avons relevé, dans l'examen des comptes, le master en médecine, qui est aussi un grand défi commencé l'an dernier, puisque le Grand Conseil avait adopté le 7 septembre 2016 le décret relatif à la création de ce programme de master en médecine humaine à l'Université de Fribourg. Ce programme, qui est développé en partenariat avec le HFR et en collaboration avec les autres hôpitaux et autres hautes écoles, offrira 40 places d'études à partir de l'automne 2019 déjà. Il fait partie aussi du cadre des programmes fédéraux qui ont pour but d'augmenter le nombre de places d'études en médecine humaine. On ne peut donc que se réjouir.

Au niveau de l'emploi, le rapport nous apprend que dans le domaine primaire et secondaire, il est parfois difficile de trouver la bonne personne, les candidates et candidats diplômés se faisant de plus en plus rares.

Passons au «C» de «culture». A côté des nombreuses activités qui relèvent de la culture et qui ont lieu dans les musées, les bibliothèques et les autres centres culturels que vous trouverez dans le rapport, on relèvera la participation l'an dernier, aux côtés de l'Etat de Fribourg, à la fête qui a marqué les manifestations du 25^{ème} anniversaire de la disparition de Jean Tinguely.

Pour le «S» de «sport», de nombreux projets de constructions sportives, tels que piscine – eh oui –, patinoire, salles de sport et centres sportifs, sont en cours d'élaboration dans le canton et le Service des sports collabore activement avec ses diffé-

rents partenaires. A noter aussi qu'un inventaire de ces installations sportives se trouve sur le site du Service.

Le grand événement pour le Service des sports fut bien sûr en août 2016 la Fête fédérale de lutte, puisqu'il y a eu plus de 280 000 visiteurs qui ont été présents sur cette place de fête.

Siggen Jean-Pierre, **Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**. Je remercie le rapporteur pour la présentation très complète de ce rapport de la Direction.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Ich danke dem Staatsrat und allen Angestellten für den ausführlichen Bericht. Aus diesem Jahresbericht 2016 ist ersichtlich, dass Lehrpersonen, Lehrerinnen und Lehrer, ihrem Arbeitsgeber gegenüber sehr loyal sind. Ich finde es sehr gut und richtig, dass sie ihre Meinung in Leserbriefen äussern und kundtun, solange sie kein Wändli um den Sensebezirk bauen wollen oder einen neuen Kanton.

Dies war keine Frage, sondern nur eine Bemerkung.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). J'aimerais connaître la vision que se fait le Conseil d'Etat au sujet de l'utilisation de l'outil informatique au secondaire II aujourd'hui. A votre avis, de quelle façon les professeurs et les étudiants travailleront-ils et utiliseront-ils le numérique dans 5 ou 10 ans? Utiliseront-ils les mêmes supports qui ont été mis à leur disposition au début de l'an 2000? Quelle solution le Gouvernement prévoit-il de mettre en place afin de résoudre la difficile équation de la bande passante dans les établissements qui comptent un potentiel d'environ 1000 utilisateurs?

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Nous avons en 2015, avec mon collègue Eric Collomb, déposé un postulat justement pour faire en sorte que le fonds cantonal d'aide à la création soit augmenté. Nous avons les communes qui avaient réalisé leurs infrastructures et tout était en place maintenant pour avoir une bonne activité culturelle dans le canton de Fribourg. Monsieur le Commissaire, vous aviez demandé l'une ou l'autre prolongation par rapport à cet objet, en essayant de trouver de bonnes solutions. A l'heure actuelle où on voit les moyens financiers de l'Etat, tant sur le résultat que sur la fortune, n'est-il pas justement le moment – et je crois que c'est aussi soutenu par mon collègue postulant – de faire en sorte que la culture puisse véritablement avoir les moyens de ses ambitions dans le canton, tout en sachant que un franc investi dans la culture en rapporte plus encore dans l'économie locale, avec toute la prospérité que cela engendre et la nécessité bien sûr culturelle de ce canton? J'aimerais savoir justement vos intentions à ce sujet-là.

Piller Benoît (PS/SP, SC), **rapporteur**. Nous avons pris note de la remarque de M^{me} la Députée Krattinger-Jutzet, par rapport à la loyauté des enseignants.

Pour M. Guy-Noël Jelk, il s'agit d'une question concernant la vision, donc pas vraiment le rapport de l'an passé, je vais

¹ Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un titre à part constituant une annexe au présent bulletin.

donc laisser M. le Commissaire répondre, de même que pour la position demandée au sujet du postulat de M. Mauron.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les intervenants. Je peux confirmer à M^{me} Krattinger-Jutzet l'excellent travail que nous avons avec les associations professionnelles d'enseignants et je peux aussi confirmer cette loyauté.

M. le Député Jelk, la vision de l'école «4.0» est l'un des défis que doit relever notre canton et ce sera un chapitre évidemment du plan gouvernemental. Ce domaine dépasse simplement le secondaire II et concerne toute l'école en soi. Il y a déjà le projet commencé il y a quelques années de HAE, pour lequel je reviens régulièrement au Conseil d'Etat, à chaque lot. Cela est la partie administrative de «l'informatisation de l'école». L'autre partie, pédagogique, c'est précisément ce projet MITIC qu'a cité tout à l'heure notre rapporteur, pour lequel nous sommes en train évidemment de nous préparer. Bien sûr, les moyens seront différents de ce qu'ils sont aujourd'hui, comme on ne s'imaginait pas 2017 en 2000. J'imagine bien en tout cas que les solutions dans les écoles suivront encore la révolution technologique que nous connaissons maintenant. J'aimerais aussi dire que nous ne sommes évidemment pas seuls à la DICS pour cela. Nous travaillons étroitement avec le SITeL et quand vous parlez de bande passante, de mise à disposition de moyens technologiques suffisants pour des écoles de 1000 élèves, évidemment que tout cela ressort aussi de la structure informatique de l'Etat, et le travail est fait avec le SITeL, qui nous accompagne, qui est aussi membre des différents groupes de travail qui sont en place en la matière.

J'ai juste encore peut-être une remarque. Les changements n'auront pas lieu seulement quant à la technologie, mais également au contenu pédagogique. Vous savez qu'en 2019 entre en vigueur le Lehrplan 21, qui prévoit formellement, au niveau de l'école obligatoire, l'enseignement de l'informatique – donc non pas de la bureautique, mais des algorithmes, de la programmation. Actuellement, il y a une consultation fédérale pour introduire également l'informatique comme branche obligatoire dans tout le secondaire II. Donc, sur ce point, on aura l'occasion d'y revenir dans le programme gouvernemental. Voilà quelques éléments.

J'ai pris note également de l'intervention de M. le Député Mauron. Le postulat accepté a abouti à un rapport. Je peux vous rassurer, je le présente la semaine prochaine au Conseil d'Etat, avec toute l'analyse de la situation. Je partage aussi son intérêt pour le développement de la culture dans notre canton, avec peut-être deux remarques. Evidemment qu'il n'y a pas que les subventions à la culture, mais il faut aussi avoir en tête qu'il y a huit institutions culturelles dans le canton qui toutes participent aussi à l'effort en faveur de la culture. Nous avons également – je les ai présentés l'année passée en conférence de presse – d'autres projets, comme par exemple Culture & Ecole, qui ne se contentent pas des moyens du can-

ton, mais qui permettent aussi à des tiers d'intervenir dans le soutien à la culture.

Enfin, permettez-moi une petite page publicité, Monsieur le Président, ce samedi il y aura la Nuit des Musées: 22 musées, 1 billet, tous les transports publics à disposition, profitez-en!

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes

Office cantonal du matériel scolaire (OCMS)¹

Piller Benoît (PS/SP, SC), rapporteur. Nous parlons ici de l'Office cantonal du matériel scolaire, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 9 257 230 frs, ce qui représente une augmentation de 16% par rapport à 2015. Cette hausse est due en grande partie au fait que le canton de Vaud a chargé le Matériel scolaire fribourgeois de fournir les articles que le canton ne fournissait pas lui-même à ses écoles. D'autre part, on note que les ventes en ligne ont augmenté de 20%. Le bénéfice de l'exercice s'élève lui à 498 122 frs, il est supérieur à celui de l'exercice précédent et témoigne donc du développement des activités de l'OCMS.

A relever aussi que l'application de la nouvelle loi scolaire a touché cette organisation dans le sens où maintenant le canton prend en charge l'acquisition des moyens d'enseignement officiels dans les écoles et les écoles doivent passer par l'OCMS pour leurs achats. Il incombe à la DICS d'établir la liste de ces moyens d'enseignement reconnus, qui seront après fournis gratuitement aux élèves. On relève que le nombre d'employés à plein temps s'élève à 11,3 et qu'il est stable par rapport à l'année dernière malgré l'augmentation du chiffre d'affaires. On ne peut donc que souligner le bon travail des employés de cet office.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie aussi le rapporteur pour avoir relevé les deux éléments majeurs de l'année passée. Je le remercie aussi de la présentation.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Rapport et comptes

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat²

Girard Raoul (PS/SP, GR), rapporteur. Le rendement de la Caisse de pension se monte à 2,39%. On le sait, l'année a été chahutée sur les marchés, notamment en raison du Brexit et du niveau historiquement bas des taux des emprunts de la

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis p. 821.

² Rapport pp. 666ss; préavis p. 821.

Confédération. Ce rendement de 2,39% est relativement satisfaisant, même s'il est moins bon que la moyenne des caisses de pension suisses. Différents indices se situent entre 3,4 et 3,8%. Cependant, la structure des placements peut amener des différences. Il ne faut donc pas considérer ce rendement sur une seule et unique année.

De nouveaux placements immobiliers sont arrivés ou arrivent sur le marché. Pour la plupart, le taux d'occupation est très satisfaisant. Sur ce plan, l'année à venir s'annonce peut-être plus difficile, notamment dans notre canton.

Je relève que le taux de couverture est de 73,3%. Il aurait dû être de 74,3% selon le chemin prévu pour atteindre les célèbres 80% en 2052.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie le rapporteur de la commission pour ses précisions. Vous me permettez peut-être quelques explications concernant le taux de rendement de 2,39% qui a été cité. Si je le fais, c'est en rapport avec les idées que l'Etat, avec sa fortune, fasse aussi des placements, eh bien vous l'aurez constaté, à la page 33 du rapport, que c'est une performance négative de 3,59. Si j'arrivais un jour avec des comptes et à la position des placements avec des taux négatifs, je pense que vous me feriez des remarques assez insistantes, alors que les placements de l'Etat des comptes que vous allez j'espère approuver tout à l'heure, sont de 0,3. Vous pouvez constater, avec ces deux chiffres, que l'argent des contribuables fribourgeois est très bien géré.

En ce qui concerne le taux de couverture, permettez-moi de préciser que la situation financière de la Caisse de pension est sous contrôle et que des mesures immédiates ne sont pas nécessaires. Il s'agit là d'un découvert limité dans le temps, qui se résorbera par des mesures que la Caisse sera amenée à prendre.

Quelles sont ces mesures? Tout d'abord, il faut rappeler quelques caractéristiques de l'environnement actuel: l'augmentation régulière de l'espérance de vie, la baisse inévitable du taux technique – le taux appliqué actuellement par la Caisse est de 3,25 alors que la Chambre suisse des experts en caisses de pension préconise 2,25% –, les perspectives de rendement en recul. A l'image de nombreuses caisses de pension, le comité de la Caisse, un groupe de travail, planche là-dessus actuellement: des réflexions sur les coûts et les conséquences d'un passage du système actuel de la primauté des prestations du salaire moyen revalorisé de carrière à un système en primauté de cotisations. L'objectif est d'élaborer des propositions concrètes en la matière, avant la fin de l'année. Un éventuel changement n'est pas prévu avant le 1^{er} janvier 2019, mais je peux déjà vous assurer que nous devrions venir devant vous, le Grand Conseil, pour ces modifications et les conséquences financières qui iront avec.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je crois qu'il n'est pas temps, mais vraiment urgent d'agir et de trouver une solution, avant

que les dégâts qui s'aggravent chaque jour ne soient plus supportables. Il n'est pas question aujourd'hui de critiquer la gestion de la Caisse de pension, qui est en main de professionnels reconnus mais qui ne peuvent rien faire face à la situation boursière qui prévaut aujourd'hui et au taux technique en vigueur qui est complètement hors marché, à 3,25.

Mesdames et Messieurs les employé(e)s d'Etat, augmentez vos hypothèques et faites des rachats. On appelle cela de l'arbitrage ou faire de l'argent sans rien faire, par des distorsions du marché. La différence entre le taux et le gain fiscal vous payera allègrement des vacances. En bourse, le taux d'une obligation représente également la santé financière d'une entreprise. Aujourd'hui, si vous trouvez du 3,25, vous avez affaire à une société qui a de sérieux problèmes.

Bien évidemment, la comparaison n'a pas lieu d'être, mais je n'encouragerais pas les cotisants de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg à faire des rachats, car cette caisse n'est à long terme pas viable dans cette formule. C'est simplement mathématique.

Pyramide des âges et vieillissement de la population, taux trop haut, primauté des prestations – oui, Monsieur le Commissaire, je suis au courant qu'il est hybride mais tout de même obsolète –, le taux de couverture n'ira pas dans le sens des objectifs que vous avez fixés, malgré toute votre bonne volonté. Fribourg possède aujourd'hui l'une des dernières caisses de pension avec ce système. Par ailleurs, je crois qu'il est important de dire et de rassurer: il est tout à fait possible d'avoir des caisses en primauté des cotisations qui sont de première classe. Prenez le cas des grands groupes ou de la Confédération: cotisations employeurs-employés élevées, rentes de veuves et d'orphelins excellentes, taux de conversion supérieurs au minimum légal, capital-décès etc.

Hormis le système de notre caisse, il est également urgent d'agir sur l'OPP 2 et de revoir sa rigidité, notamment sur le pourcentage de la part obligatoire, et d'inclure de nouvelles classes d'actifs. Ceci ne peut être fait malheureusement qu'au niveau fédéral, mais nous devons trouver des solutions pour assurer la pérennité d'un pilier de notre prévoyance. Bien évidemment, le changement a un coût, un coût très important, mais il me paraît évident que le contribuable fribourgeois devra passer à la caisse, et le plus vite sera le mieux, avant que le trou ne soit béant.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Mes liens d'intérêts: je suis membre du Conseil de fondation d'une caisse de pension avec un capital de 5,4 milliards.

Ich mache mir sehr grosse Sorgen. Ich mache mir sehr grosse Sorgen um die Pensionskasse unserer Kantonsangestellten. Nach Durchsicht des ausführlichen, inhaltlich und technisch sehr gut verfassten Jahresberichtes musste ich feststellen, dass es mehr oder weniger eine Kopie des letztjäh-

rigen Berichtes, des Berichtes 2015, war, deshalb auch meine damalige Anfrage an den Staatsrat: Wie weiter?

Sie haben im letztjährigen Bericht und ebenfalls im Bericht des Jahres 2016 festgehalten, dass jetzt eine Arbeitsgruppe daran sei, mögliche Wege für die Zukunft aufzuzeigen. Kollege Collaud hat es erwähnt, technischer Zinssatz 3,25%: Das ist nicht mehr realistisch, das ist nicht mehr haltbar, meine Damen und Herren. Performanz wurde erwähnt: Aus meiner Sicht ebenfalls suboptimal. Und der Deckungsgrad, meine Damen und Herren, ist besorgniserregend noch einmal tiefer als im Jahre 2015. Und schliesslich der Systemwechsel: Der Systemwechsel drängt sich auf – Sie haben es im Bericht erwähnt – auf ein reines Beitragssystem.

Aber, meine Damen und Herren, das wird kosten. Das wird den Kanton kosten, aber – wir haben es innerhalb der Fraktion auch besprochen – ich bin überzeugt, dass der Grosse Rat auch bereit sein wird, entsprechende Lösungen zu finden, zusammen mit den Destinatären.

In diesem Sinne, Herr Staatsrat, lade ich Sie dringend ein, so rasch als möglich Resultate dieser Arbeitsgruppe aufzuzeigen, damit wir noch in diesem Jahr – im Hinblick auf die Umsetzung im Jahre 2019 – Lösungen aufzeigen können.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je suis obligé de réagir aux propos de M. Collaud. Personnellement, je pense que si la Caisse de pension du personnel de l'Etat a des problèmes, ce n'est pas au contribuable de le payer. Je rappelle que le contribuable finance déjà sa propre caisse de pension et son troisième pilier pour les indépendants. Je pense que ce n'est finalement pas au contribuable de passer deux fois à la caisse.

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE). Ich möchte auf die vorangehenden Voten reagieren. Ich bin auch der Meinung, dass die Situation ernst zu nehmen ist und dass dringend etwas gemacht werden muss. Es braucht die offene Diskussion, auch der Beteiligten, betreffend der Finanzierung eines Systemwechsels und auch der Opfersymmetrie. Die Geschicke der Pensionskassen sind zwar heute noch in Ordnung und gut gelenkt, aber die Anforderungen werden grösser. Die Senkung des technischen Zinssatzes ist ein Muss. Ich glaube, das ist von der Leitung der Pensionskasse erkannt. Es ist aber auch wichtig, dass die entsprechenden Massnahmen rasch eingeleitet werden. Herr Staatsrat Godel hat bereits in der Finanzkommission, in der CFG, informiert, dass er daran ist. Ich glaube, es ist wichtig zu sehen, dass hier ein grosses Stück Arbeit auf uns zukommt, damit die Sicherheit und die langfristige «pérennité» der Pensionskasse garantiert ist. Wir fordern somit den Staatsrat auf, auch aus Sicht der Christlich-demokratischen Fraktion, hier aktiv zu werden und relativ rasch mit einem Vorschlag an den Grosse Rat zu gelangen.

Girard Raoul (PS/SP, GR), **rapporteur**. Je me suis cantonné ce matin à vous donner les chiffres, et les chiffres actuels, je les rappelle, un taux de couverture de 73,3, un point de

moins que ce qui était attendu. J'ai rappelé également que nous devons atteindre le 80% de taux de couverture d'ici 2052, mais je rajoute avec la difficulté d'une modification du taux technique.

Je laisserai M. le Commissaire répondre aux prévisions, aux prédictions ou aux soucis des uns et des autres. Je soulignerai simplement que M. le Commissaire du Gouvernement a dit qu'il viendrait très prochainement parler de la Caisse de pension à la Commission des finances et de gestion.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai bien entendu les remarques et les doléances des députés, des remarques que je partage, je l'ai annoncé à l'entrée en matière de ce projet, à savoir qu'on sait déjà que le taux technique ne sera plus de 3,25, mais on fait les calculs pour l'avenir à 2,25. On examine aussi le changement de primauté, je l'ai déjà dit. Vous aurez l'occasion de vous prononcer en 2018 et, comme l'a dit le rapporteur de la commission, je vais présenter avec l'actuaire et l'administrateur, probablement en septembre, la situation et les différentes propositions que nous ferons. Je pense que c'est important d'aller vite maintenant, mais je crois qu'il faut laisser le temps au temps. Les remarques que j'ai entendues, notamment de M. le Député Ducotterd et d'autres, promettent déjà de très, très grandes discussions.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Compte de l'Etat

Bilan, annexe aux comptes¹

Girard Raoul (PS/SP, GR), **rapporteur**. M. le Rapporteur général a donné hier des éléments intéressants concernant le bilan. Je relèverai quant à moi tout d'abord quelques éléments de l'actif. Si le total se monte à 3,129 milliards, le patrimoine financier en représente plus de 70% avec un montant de 2,268 milliards. Plus parlant encore dans ce patrimoine financier, les liquidités représentent 182 millions et les placements à moyen et long terme 871 millions. Le canton de Fribourg dispose donc d'une manne financière d'un montant qui dépasse le milliard.

Au niveau du passif, sans relever ici les divers fonds, provisions ou réserves, le capital propre de l'Etat de Fribourg se monte au 31 décembre 2016 à 1 515 804 000 frs.

- > L'examen de ce bilan et de cette annexe est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

¹ Message et préavis pp. 747ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2015 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

Récapitulation

Le Rapporteur général. Les indications de la Commission des finances et de gestion, dans le cadre de la discussion d'entrée en matière, ainsi que les informations données par les différents rapporteurs de Directions lors de l'examen de détail durant ces deux jours sont, de mon point de vue, suffisamment claires pour nous permettre de nous prononcer.

D'autre part, les réponses données par les commissaires du Gouvernement aux diverses interpellations n'appellent pas de commentaires supplémentaires de ma part.

Godel Georges, Directeur des finances. Je ne vais pas ajouter de commentaire, mais simplement remercier la Commission des finances et de gestion, son président et l'ensemble des membres, pour les débats très constructifs à l'examen de ces comptes.

Rapport d'activité

Récapitulation¹

Le Rapporteur général. Les rapports d'activité de chaque Direction ont également été examinés par les rapporteurs et ont fait l'objet de discussions au sein de la Commission des finances et de gestion.

Parallèlement aux rapports d'activité, je vous informe que la Commission des finances et de gestion tient à jour un tableau de bord qui mentionne les points soulevés et qui méritent un suivi particulier. Ce tableau de bord a été utilisé et complété dans le cadre des discussions qui ont eu lieu, en lien avec les rapports d'activités. Les points qui y figurent sont systématiquement repris pour une mise à jour, lors de l'examen des comptes et du budget par la Commission des finances et de gestion, qui dispose ainsi d'un outil de gestion précieux qui lui permet de garantir un suivi des dossiers en cours. Formellement, ces rapports n'ont pas à être votés, la Commission des finances et de gestion vous propose d'en prendre acte.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

—

¹ Message et préavis pp. 747ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2015 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

Projet de décret 2016-DFIN-51

Compte de l'Etat du canton de Fribourg²

Rapporteur général: **Stéphane Peiry** (UDC/SVP, FV).
Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur général. La Commission des finances et de gestion vous propose de voter ce décret. A l'article 1, il est présenté les résultats 2016, en particulier l'excédent de charges du compte de résultats de 75 791 788 frs, l'excédent de dépenses du compte des investissements de 105 572 358,92 frs et l'excédent de financements de 46 263 572 frs.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Godel Georges, Directeur des finances. Je rappelle juste que l'excédent de charges de 75 millions, mais vous l'avez tous compris, est un bénéfice de 86 millions avant opérations de clôture. Je le rappelle quand même.

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébas-

² Message pp. 747ss.

tien (GR,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 87.*

—

Projet de décret 2017-DIAF-7 Naturalisations 2017 – décret 3¹

Projet de décret 2017-DIAF-6 Naturalisations 2017 – décret 4²

Rapporteure: **Andrea Wassmer** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière: débat commun concernant les deux projets de décrets

La Rapporteuse. Deux projets de décrets relatifs aux naturalisations sont soumis aujourd'hui au vote du Grand Conseil.

La Commission des naturalisations a siégé à huit reprises depuis le mois de mars pour étudier les 110 dossiers de demande de naturalisation comprises dans ces décrets.

Le projet de décret n° 3 comprend 55 dossiers, dont 52 de personnes demandant le droit de cité fédéral et fribourgeois, 3 dossiers traitent de Confédérés désirant obtenir le droit de cité fribourgeois.

Concernant le décret n° 3, la commission avait préavisé négativement quatre dossiers dont trois recevaient un refus de naturalisation de la part du Conseil d'Etat. Il se trouve que toutes les personnes figurant dans ces quatre dossiers souhaitent suspendre leur procédure de demande de naturalisation. Par conséquent, leurs dossiers sont retirés du décret et n'y figureront plus au moment du vote tout à l'heure. La commission est favorable à la naturalisation de toutes les autres personnes figurant au décret n° 3.

Le projet de décret n° 4 comprend 55 dossiers de personnes demandant le droit de cité fédéral et fribourgeois. La commission avait préavisé défavorablement la naturalisation d'un dossier mais les personnes figurant dans ce dossier souhaitent suspendre leur procédure de demande. Par conséquent, leur dossier est retiré du décret.

Après examen des dossiers et après audition des personnes l'exigeant par la loi, la commission émet un préavis favorable pour 105 dossiers qui contiennent les décrets 3 et 4. Elle est ainsi favorable à la naturalisation de 150 personnes. Toutes les personnes figurant aux décrets 3 et 4 remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales pour être naturalisées.

La Commission des naturalisations à l'unanimité vous demande d'entrer en matière sur les présents projets de décrets tenant compte des remarques émises dans les projets bis de chaque décret.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous propose d'entrer en matière et se ralliera ensuite aux propositions de la commission avec son projet bis compte tenu du fait que les dossiers qui n'ont pas recueilli l'aval de la commission ont été retirés.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

—

Projet de décret 2017-DIAF-7 Naturalisations 2017 – décret 3³

Rapporteure: **Andrea Wassmer** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

¹ Message pp. 829ss.

² Message pp. 823ss.

³ Message pp. 829ss.

ANNEXE 1

La Rapporteuse. La commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit:

- > le numéro 38 ne figure plus au décret, car cette personne souhaite suspendre la procédure de demande de naturalisation; ainsi son dossier est retiré du décret.

Les autres modifications concernent des changements professionnels, un changement de nom et un changement de domicile. Toutes les personnes au décret 3 remplissent les conditions pour obtenir le droit de cité fédéral et fribourgeois, donc pour obtenir la naturalisation.

- > Modifiée selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 2

La Rapporteuse. L'article 2 sera supprimé car à l'annexe 2 toutes les personnes y figurant souhaitent suspendre leur demande de naturalisation. Leurs dossiers sont ainsi retirés du décret.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition.

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

- > Adopté.

ART. 5

- > Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 89 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP),

Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 89.

Projet de décret 2017-DIAF-6 Naturalisations 2017 – décret 4²

Rapporteuse: **Andrea Wassmer** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ANNEXE 1

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 835ss.

² Message pp. 823ss.

La Rapporteuse. La commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit:

- > Le dossier no. 19 ne figure plus au décret comme dit précédemment, car ces personnes souhaitent que la procédure de leur demande soit suspendue. Ce dossier est retiré du décret.

Les autres modifications concernent des naissances d'un enfant aux numéros 17 et 27, des changements ou des précisions professionnelles ainsi qu'un changement de domicile. Toutes les personnes au décret 4 remplissent les conditions pour obtenir le droit de cité suisse et fribourgeois donc pour obtenir la naturalisation.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat suit les propositions de la commission.

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser

Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 94.*

Projet de loi 2017-DIAF-11 Modification de la loi sur la pêche²

Rapporteur: **Christine Jakob** (PLR/FDP, LA).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Am 27. April 2017 hat sich eine Sonderkommission zur Prüfung einer Abänderung des Fischereigesetzes getroffen. Diese Gesetzesänderung dient allen. Die heutige Regelung ist viel zu lasch. Auch die Sportfischer sind mit dieser Gesetzesänderung einverstanden. Es wird vorgeschlagen, durch die Aufhebung von Abs. 1 des Artikels 45a vom Fischereigesetz die Zuständigkeit zu ändern. Mit diesen Änderungen wurde das Ziel verfolgt, das Ordnungsbussensystem einzig für leichte Widerhandlungen einzuführen und nicht die Zuständigkeiten für die anderen Widerhandlungen zu ändern. Daher wird vorgeschlagen, auf der Ebene der Fischerei die gleichen Regeln anzuwenden wie auf der Ebene der Jagd.

Die Vollzugsbehörden haben zudem festgestellt, dass mit den derzeit geltenden Normen die gesetzliche Grundlage für die Ahndung der Fischerei ohne Fischereirechtsausweis nicht

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 827ss.

² Message pp. 837ss.

ausreicht, um diesen Verstoss zu verfolgen. Daher sollte die notwendige Änderung vorgenommen werden, um diesen Verstoss wieder klar strafbar zu machen. Dieser Entwurf wurde bei den davon betroffenen Behörden, nämlich der Staatsanwaltschaft und der Oberamtmännerkonferenz, in die Vernehmlassung gegeben. Die beiden Behörden erklärten sich damit einverstanden und betonten, wie wichtig es ist, die Verfahren in den Bereichen Jagd und Fischerei zu vereinheitlichen, um eine gerechte verfahrensrechtliche Parallelität zwischen diesen beiden Bereichen zu erlangen.

Nach regem Austausch mit Frau Staatsrätin Marie Garnier und mit Frau Daniela Schellenberg kam die Kommission zum Schluss, diese Gesetzesänderung einstimmig anzunehmen.

Au vote final par 11 voix sans opposition ni abstention, la commission propose au Grand Conseil d'adopter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat.

La Commissaire. Cette modification de la loi sur la pêche a deux buts: harmoniser les procédures cantonales pour les contraventions en matière de chasse et de pêche et deuxièmement avoir une base légale plus claire pour pouvoir sanctionner de manière certaine le fait de pêcher sans permis. La loi sur la pêche a suivi des modifications lors de la révision de la loi sur la justice en 2015 et le procédé des amendes d'ordre a notamment été introduit en matière de chasse et de pêche.

Toutefois, lors de la mise en pratique de ces nouvelles dispositions, les autorités pénales ont constaté une divergence des compétences en matière de chasse et de pêche ainsi qu'une faiblesse dans la base légale pour sanctionner la pêche sans permis. Comme l'a dit M^{me} la Rapporteuse, les préfets et le Ministère public, qui sont les seules autorités concernées et touchées par cette modification des compétences, ont été consultés et ont exprimé leur entier soutien à ce projet de loi. Je vous prie d'entrer en matière.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat mit Interesse den Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Fischerei gründlich analysiert und ist mit einer grossen Mehrheit für Eintreten.

Sudan Stéphane (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a analysé avec attention le projet de loi sur la pêche et sa modification, plus spécifiquement les articles 45 al. 1 et 45a al. 1. Il est favorable à l'entrée en matière et approuve ces modifications telles que proposées qui ont pour but d'harmoniser les procédures des domaines de la pêche et de la chasse pour les contraventions cantonales et une simplification de ces procédures. Le groupe décide donc de suivre l'avis de la commission parlementaire et d'accepter ce projet à l'unanimité. En outre, le groupe démocrate-chrétien envisage de déposer prochainement une motion visant à réviser la loi sur la pêche.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Pas de lien d'intérêt mais en guise d'introduction, j'aimerais dire que je n'ai aucune connaissance ni dans l'alevinage de sandres, ni dans celui des brochets. Dans le doute, je préfère l'omble.

Je suis contente que la discussion se limite à la modification de la loi sur la pêche et ne déborde pas sur d'autres sujets comme il était un peu menacé en commission. Notre groupe accepte à l'unanimité l'entrée en matière. Il s'agit de corriger deux oublis de la loi sur la justice. Le projet de loi permet de pénaliser de nouveau la pêche sans permis et règle de manière analogue les procédures de contraventions pour les chasseurs et les pêcheurs. Cette dernière modification est surtout une décharge pour les préfets ce qui est aussi bon à prendre actuellement. Je vous remercie de soutenir à l'unanimité ce projet de loi.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Suite à la révision de la loi sur la justice en 2014, de nombreuses autres lois ont dû être modifiées dont la loi sur la chasse et la loi sur la pêche. Le but principal était d'y introduire le système des amendes d'ordre qui permet notamment de désengorger la justice pénale pour ce qui relève des affaires de moindre importance et de peu de gravité (comme par ex. pour ne pas avoir mis la marque de contrôle pour la chasse ou d'avoir dépassé le nombre de captures pour la pêche). Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2015, soit il y a à peine deux ans. Seulement voilà, les autorités chargées de l'application de ces nouvelles dispositions ont constaté une divergence des compétences entre les normes applicables en matière de chasse et celles en matière de pêche. Je ne vais pas redire tout ce qu'ont dit mes préopinants mais je voudrais juste noter que la DIAF serait bien inspirée de compléter son règlement sur la pêche en s'inspirant de celui du canton de Berne qui est extrêmement bien fait et très complet. On y retrouve entre autres une carte du canton de Berne avec tous les cours d'eau, lacs et leurs particularités ainsi que des dessins de tous les poissons et crustacés qui s'y trouvent. Cela éviterait d'avoir, par exemple: un pêcheur fribourgeois qui dit lors d'un contrôle de ne pas savoir qu'il est interdit de capturer des poissons dans tel ou tel cours d'eau. Suite à ces explications, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité le projet de modification de la loi sur la pêche et vous convie à en faire de même.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Die Änderung des Gesetzes über die Fischerei ist vernünftig und längst fällig, die Berichterstatterin hat das bestens ausgeführt. Ich will die Argumente nicht wiederholen. Insbesondere gefällt uns die Entlastung der gerichtlichen Behörden. Die Freisinnig-demokratische Fraktion stimmt dem Eintreten zu.

La Commissaire. Je prends connaissance avec satisfaction que tous les groupes se sont exprimés en faveur de cette petite modification légale et que certaines remarques ont été faites notamment par le député Wüthrich sur le fait que les amendes d'ordre déchargent l'appareil judiciaire. C'est effec-

tivement le but et les députés de la commission ont reçu la liste des amendes d'ordre pour la chasse et pour la pêche avec les montants pour les renseigner sur ce sujet.

Je prends aussi connaissance du fait que le groupe démocrate-chrétien souhaiterait modifier la loi sur la pêche. Je ne m'y oppose pas du tout dans le sens où nous avons aussi fait une grande simplification dans les ordonnances sur la chasse et nous allons continuer le travail dans cette direction pour que notre législation soit plus transparente et en accord avec les autres législations.

Je prends aussi en compte la remarque du député Repond concernant la carte. Cette carte des cours d'eau existe avec toutes les légendes mais à mon souvenir il n'y a pas vraiment encore tous les poissons et les écrevisses sur la carte mais je vais voir ce qu'on peut modifier dans ce sens. Je vous remercie et vous prie d'entrer en matière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 45 AL. 1

- > Adopté.

ART. 45A AL. 1

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

La Commissaire. Juste une petite remarque par rapport à ce qui avait été dit dans la commission et qui avait suscité une question sur les personnes amendables sans permis et qui pêchaient aussi dans les ruisseaux affermés, je précise que l'article 4 al. 1 se rapporte aussi à l'article 3 al. 3 où ces deux types de pêche sont évoqués. Ça comprend bien la pêche sans permis dans tous les types de ruisseaux.

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 84.*

Ont voté Non:

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

Elections judiciaires 2017-GC-73 Approbation (art. 91 al. 1, let. d^{bis} LJ) de la prolongation du mandat de président ad hoc à 60% des Tribunaux d'arrondissement de la Broye et de la Gruyère de Michel Morel

Le Président. La prolongation de l'aide apportée par M. Morel permettra au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère d'assainir durablement son stock de dossiers en souffrance. Quant au Tribunal d'arrondissement de la Broye, la poursuite de l'aide de M. Morel en matière de conciliation permettra à cette instance de se concentrer sur la liquidation d'affaires plus conséquentes. Dès lors, conformément à l'article 91 al. 1 let. 2^{bis} de la loi sur la justice, la commission de justice propose au Grand Conseil d'approuver la prolongation du mandat de président ad hoc à 60% des tribunaux d'arrondissement de la Broye et de la Gruyère de Michel Morel.

- > Au vote, la prolongation de ce mandat est acceptée par 89 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wickramasingam

Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 89.*

Motion 2016-GC-134 Ruedi Vonlanthen Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (art. 49)¹

Prise en considération

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). In der Antwort des Staatsrates auf meine Motion verweist er uns auf die ausführlichen Debatten, welche im Jahre 2001 zum vorliegenden Thema geführt wurden. Es ist richtig, dass alle Freiburgerinnen und Freiburger, welche das erforderliche Alter erreicht haben, kandidieren und gewählt werden dürfen. In jedem Fall aber muss der Arbeitgeber einverstanden sein. Dies ist im heute gültigen Gesetz so vorgeschrieben.

In unserem ausschlaggebenden Fall, welcher das Fass zum Überlaufen brachte, hat die SP-Grossrätin die Erlaubnis für eine Kandidatur vom zuständigen Staatsrat nicht erhalten und seinen Entscheid nicht respektiert. Die zahlreichen Diskussionen, welche nötig waren, haben gezeigt, dass es nicht ein Problem unserer sehr geschätzten Lehrkräfte ist, sondern ein Problem der SP. Ich will damit die überwiegende Anzahl von Lehrerinnen und Lehrern nicht bestrafen, die Tag für Tag ihre anspruchsvolle Arbeit pflichtbewusst, kompetent und loyal zum Arbeitgeber verrichten.

Um die Diskussion zu beruhigen, zu versachlichen und Kollegin Ursula Krattinger nicht weiterhin zu kränken, ziehe ich meine Motion zurück.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Tout d'abord, je remercie M. Vonlanthen d'avoir retiré sa motion. Je constate que le Grand Conseil est sage aujourd'hui, j'avais préparé une grande documentation sur les sandres et les brochets et je constate que vous avez été très arrangeants.

Ceci dit, j'aimerais juste modifier, ce n'est pas le Conseil d'Etat qui avait fait un préavis négatif pour cette dame mais c'est bien la Direction de l'instruction publique. Le Conseil d'Etat ne s'était volontairement pas prononcé. Cette précision faite, je vous remercie.

- > La motion est retirée par son auteur.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

¹ Déposée et développée le 22 novembre 2016, BGC p. 3532; réponse du Conseil d'Etat le 28 mars 2017, BGC p. 898.

Élections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Assesseur-e Tribunal d'arrondissement du Lac – Poste 1

Bulletins distribués: 93; rentrés: 91; blancs: 1; nuls: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu M. *Daniel Bächler*, à *Courtaman*, par 90 voix.

Assesseur-e Tribunal d'arrondissement du Lac – Poste 2

Bulletins distribués: 95; rentrés: 94; blancs: 4; nuls: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élue M^{me} *Nicole Alexandra Piano Aeby*, à *Morat*, par 90 voix.

Assesseur-e Tribunal d'arrondissement de la Broye – Poste 1

Bulletins distribués: 93; rentrés: 90; blancs: 1; nuls: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élue M^{me} *Jennifer Renevey*, à *Ménières*, par 65 voix.

A obtenu des voix M. *Elian Collaud*: 24.

Assesseur-e Tribunal d'arrondissement de la Broye – Poste 2

Bulletins distribués: 90; rentrés: 85; blancs: 1; nuls: 2; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élue M^{me} *Irene Rüssi*, à *Lully*, par 64 voix.

Ont obtenu des voix MM. *Stéphane Mosimann*: 17; *Elian Collaud*: 1.

Assesseur-e Tribunal d'arrondissement de la Glâne – Poste 1

Bulletins distribués: 94; rentrés: 94; blancs: 2; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu M. *Christophe Girard*, à *Romont*, par 88 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} *Nicole Dévaud*: 3; *Jérémy Fracheboud*: 1.

Assesseur-e Tribunal d'arrondissement de la Glâne – Poste 2

Bulletins distribués: 95; rentrés: 91; blancs: 0; nuls: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue M^{me} *Maja Fontaine*, à *Villarimboud*, par 70 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} *Nicole Dévaud*: 20; *Régis Magnin*: 1.

Assesseur-e Tribunal d'arrondissement de la Glâne – Poste 3

Bulletins distribués: 92; rentrés: 88; blancs: 2; nuls: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élue M^{me} *Muriel Joye*, à *Villorsonnens*, par 76 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} *Nicole Dévaud*: 5; *Régis Magnin*: 5.

Assesseur-e Justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 88; rentrés: 88; blancs: 2; nuls: 2; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élue M^{me} *Séverine Maillard*, à *St-Martin*, par 55 voix.

A obtenu des voix M. *Pierre-Henri Python*: 29.

Vice-président-e Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 95; rentrés: 95; blancs: 8; nuls: 1; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élue M^{me} *Géraldine Pontelli-Barras*, à *Wünnewil*, par 86 voix.

Président-e 10% Tribunal des prud'hommes de la Veveyse

Bulletins distribués: 95; rentrés: 95; blancs: 7; nuls: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu M. *Romain Lang*, à *Fribourg*, par 88 voix.

—

> La séance est levée à 11h05.

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*